



ANNEMASSE MOTO SCHOOL



Motor School Annemasse



annemasse_moto_school

7 Rue des Voirons 74100 ANNEMASSE



06.86.14.78.05

annemasse.motoschool@gmail.com

www.annemassemotoschool.fr

Agrément E2407400050

Formation Permis A1 ou A2 (20h)

CONDITION : Permis A1 : Avoir 16 ans révolu Permis A2 : Avoir 18 ans révolu

Partie théorique :

	HT	TVA (20%)	TTC
• Frais de dossier (Inscription ANTS)			OFFERT
• Frais d'inscription (Gestion planning)	207,5 €	41,5 €	249 €
• Fournitures pédagogiques			OFFERT
• Evaluation de départ			OFFERT
• Prépa-code (code sur internet)	25 €	5 €	30 €
(VALABLE 6 MOIS OU 50 SÉRIES)			
Total inscription :	232,5 €	46,5 €	279 €

Partie pratique :

(tarif horaire en forfait 40€/heure)

• 20h de leçons pratique A2 (minimum obligatoire) (8h plateau minimum obligatoire & 12h circulation minimum obligatoire)	666,67 €	133,33 €	800 €
• Accompagnement à l'examen plateau	50 €	10 €	60 €
• Accompagnement à l'examen circulation	50 €	10 €	60 €
Total partie pratique :			920 €
TOTAL :	999,17 €	199,83 €	1 199 €

Prestation supplémentaire :

• Redevance examen théorique	25 €	5 €	30 €
• Prépa-code supplémentaire (code sur internet) (VALABLE 6 MOIS OU 50 SÉRIES)	41,67 €	8,33 €	50 €
• Heure de conduite supplémentaire	50 €	10 €	60 €
• Accompagnement à l'examen supplémentaire	50 €	10 €	60 €
• Frais de gestion administrative permis	25 €	5 €	30 €

Documents à fournir pour constituer le dossier d'inscription

- Photocopie recto-verso du permis de conduire
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport
- ASSR2 ou ASR (si moins de 21 ans)
- E-Photos d'identité réglementaires
- Photocopie de la journée de défense et de citoyenneté (si 17 à 25 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation hébergement (service publique.fr) et copie carte d'identité de l'hébergeant R/V
(Copie du livret de famille si le nom du responsable légal et différent de celui de l'élève)
- 1 enveloppe timbrée A5

299 €
l'inscription

500€ après
l'obtention du code

400€ 7 jours ouvrés avant
examen plateau (+ heures
supplémentaires)

Règlement par virement bancaire uniquement

Horaires du bureau et code

Mardi	10h-13h	14h - 17h45
Mercredi	10h-13h	14h - 17h45
Jeudi	10h-13h	14h - 17h45
Vendredi	10h-13h	14h - 17h45
Samedi	10h-13h	14h - 17h45

EQUIPEMENTS

Casque homologué avec bandes réfléchissantes
Veste moto / veste en cuir
Gants avec renfort en coque
Jeans
Chaussure montante

Les tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2025

La documentation tarifaire est disponible à l'accueil.

La restitution de votre dossier se fera après le règlement des sommes dues.

IBAN : FR7613825002000801914782606



« Permis A1 ou A2 »

Public :

Candidat au permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Prérequis :

Pour le permis A1 avoir 16 ans - Etre titulaire de l'ASSR1 ou l'ASSR2

Pour le permis A2 avoir 18 ans - Etre titulaire de l'ASSR1 ou l'ASSR2

Obtention du CODE obligatoire avant de prendre des leçons de conduite.

Durée de formation:

20 heures minimum

Inscription:

Pour toute demande d'inscription, vous pouvez passer au bureau qui se trouve 7 rue des voirons 74100 Annemasse.

Vous pouvez aussi nous contacter au 06 86 14 78 05 et par email : annemasse.motoschool@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera détenteur du permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Support de formation, document écrit, livret de suivi pédagogique - Tableaux, chaise, télé, internet, véhicule



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à ANNEMASSE MOTO SCHOOL sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés. Nous contacter pour les coordonnées des partenaires handicap.

Le Prix :

1 199 €

Contact :

BOUDABBAN MEHDI
annemasse.motoschool@gmail.com
06 86 14 78 05



QUELQUES CHIFFRES:

promotions	Taux de satisfaction :	Nombre de stagiaire	Taux de réussite

Document actualisé le 01/07/2025



« Permis A2 »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

Durée : 7 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire maîtrisera le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

Chapitre 1 : Déplacer la moto à allure réduite sans passager

Chapitre 2 : Effectuer un freinage d'urgence

Chapitre 3 : Déplacer la moto à allure réduite avec passager

Chapitre 4 : Effectuer un slalom

Chapitre 5 : Effectuer un évitement

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Circuler dans des conditions normales

Durée : 6 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Chapitre 1 : Chercher la signalisation et les indices utiles et en prendre compte dans vos décisions

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Circuler dans des conditions difficiles

Durée : 6 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Chapitre 1 : Evaluer et maintenir les distances de sécurité, savoir croiser, dépasser et être dépassé(e), passer les virages et conduire en déclivité

Chapitre 2 : Faire preuve de courtoisie et de logique face aux autres usagers

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Une conduite autonome, sûre et économique.

Durée : 1 heure

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chapitre 1 : Suivre un itinéraire et de préparer et effectuer un voyage de longue distance de façon autonome.

Chapitre 2 : Les principaux facteurs de risque au volant, les recommandations à appliquer et les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

...

Évaluation Module 4

Document actualisé le 01/07/2025



CV du formateur

BOUDABBAN Mehdi

06.86.14.78.05

annemasse.motoschool@gmail.com

EXPERIENCES PROFESSIONNELS

01/2019 - Aujourd'hui : Gerant d'auto école

11/2017 - 06/2018 : Formateur poids lourds

- Ecf Vaulx en Velin
- Cf2s charvonnex

06/2014 - 02/2017 : Mission intérim Activ'emploi

- Chauffeur routier
- Manutentionnaire

07/2011 - 09/2011 : CDD chez Transport PEDRETTI

- Livraison de magasin carrefour dans le Rhône-Alpes

09/2010 - 06/2011 : CDD chez transport PEDRETTI

FORMATIONS

07 / 2018 - 10 / 2018 : Bepecaser Deux-Roues

(CFPSR Marcel Doret Chambéry)

07 / 2017 - 10 / 2017 : Bepecaser Groupe lourd

(Ecf Vaulx-en-Velin)

09/2016 - 06/2017 : Licence ingénierie de la formation

(Lambesc université Aix-en-Provence)

09/2015 - 06/2016 : D.U Démarches éducatives en sécurité routière

(Lambesc université Aix-en-Provence)

01/2015 - 06/2015 : BEPECASER Monitorat auto-école

(Annecy centre de formation Fair-play)

09/2007 - 06/2009 : BEP Conduite et service dans le transport routier

Document actualisé le 01/07/2025



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de ANNEMASSE MOTO SCHOOL en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, ANNEMASSE MOTO SCHOOL a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.
-

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de ANNEMASSE MOTO SCHOOL, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« ANNEMASSE MOTO SCHOOL », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » au Client. « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « ANNEMASSE MOTO SCHOOL »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » ou par voie électronique à : « ANNEMASSE MOTO SCHOOL ». En particulier, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de THONON LES BAINS sera seul compétent pour régler le litige.



Droit de rétractation

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement	Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « ANNEMASSE MOTO SCHOOL ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Document actualisé le 01/07/2025



Descriptif et programme des formations Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations

sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« ANNEMASSE MOTOSCHOOL », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » au Client. « ANNEMASSE MOTOSCHOOL » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « ANNEMASSE MOTOSCHOOL » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « ANNEMASSE MOTOSCHOOL » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et de l'amélioration de l'offre de « ANNEMASSE MOTO SCHOOL »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « ANNEMASSE MOTOSCHOOL » ou par voie électronique à : « ANNEMASSE MOTOSCHOOL ». En particulier, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « ANNEMASSE MOTOSCHOOL » s'engage à effacer à l'issue de ses exercices toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de THONON LES BAINS sera seul compétent pour régler le litige.